



El fredha et le droit au l'héritage

Par **badidou0803**, le **22/12/2014 à 15:50**

Bonjour

Je suis le fils d'une deuxième femme de mon père et j'ai 6 demis frère et soeur. Mon père est décédé en 2012 et j'ai su que maintenant car je vis en france et j'ai pas de contacte avec eux. J'ai dernièrement pu contacter ma grande soeur et elle m'a dit que mon pere a laisser bien et concernant fredha , je sort pas avec eux car je suis pas dans le même livret de famille et qu'ils vont partager héritages entre eux et apres il vont me donner une part .

Ma quetion es que ils peuvent vendre le bien son moi et es que c'est

Vrai que moi je sort avec eux dans le fredha , est c'est quoi mes droit et qu'es qu'il faut fait svp? merci

Par **amajuris**, le **22/12/2014 à 16:44**

bjr,

il faut poser la question sur un site juridique ou à un juriste du pays de votre père.

le droit français ne connait pas la fredha.

cdt